



27 OCTOBRE 2023

#131

NEWSLETTER

Veillez à la croissance de votre activité **HEBDO**

RÉUSSIR 2023 : LES CLÉS POUR SURMONTER LA CRISE DE MAIN-D'ŒUVRE DANS LES PME



DANS CE NUMÉRO

LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES S'OUVRENT AUX JEUNES PENDANT LES VACANCES DE LA TOUSSAINT

INACTIFS ÂGÉS DE 30 À 54 ANS EN HAUSSE DEPUIS DIX ANS : QUI SONT-ILS ?

REPLI DES CRÉATIONS D'ENTREPRISES EN SEPTEMBRE 2023

UN NOUVEAU SERVICE POUR FLUIDIFIER LE MARCHÉ DU TRAVAIL

L'aggravation des pénuries de main d'œuvre a compté parmi les défis majeurs des PME en 2022. Tel est le constat dressé dans [« Les perspectives de l'OCDE sur les PME et l'entrepreneuriat »](#) 2023, publié le 18 octobre dernier.

Ainsi, le rapport invite les PME à « redoubler d'efforts pour attirer les compétences nécessaires, fidéliser les profils formés et qualifiés, tout en développant leurs compétences techniques et managériales pour stimuler l'innovation, tirer le meilleur parti de la transformation numérique et investir dans la décarbonation. »

Face à cet enjeu, le rapport met également en avant le rôle majeur des pouvoirs publics, afin de mieux faire connaître les compétences recherchées, en allégeant le coût des formations pour les PME et en encourageant la formation en entreprise, notamment par le biais d'incitations fiscales et d'aides financières (chèques-formation, par exemple).



Les entreprises industrielles s'ouvrent aux jeunes pendant les vacances de la Toussaint

Le dispositif « tourisme industriel », dédié aux jeunes, vient d'être lancé. Son objectif : les sensibiliser à l'industrie et aux métiers qui y sont associés, en leur offrant la possibilité de visiter des entreprises industrielles pendant les vacances scolaires de la Toussaint. L'association « [Entreprise et Découverte](#) » répertorie les sites industriels ouverts au public.

Inactifs âgés de 30 à 54 ans en hausse depuis dix ans : qui sont-ils ?

Le gouvernement a annoncé les prochaines étapes du plan de soutien à la filière automobile : nouveaux dispositifs d'accompagnement pour les PME, nouveaux appels à projets, offre de diagnostics d'empreinte environnementale et dispositifs d'accompagnement à la transition écologique. Des mesures d'accompagnement à la formation et reconversion des salariés des entreprises sous-traitantes sont également prévues.

Repli des créations d'entreprises en septembre 2023

En septembre 2023, le nombre total de créations d'entreprises, tous types d'entreprises confondus, se replie sur un mois. Cette baisse est due à un net recul des immatriculations de micro-entrepreneurs. À l'inverse, les créations d'entreprises classiques continuent d'augmenter.

Un nouveau service pour fluidifier le marché du travail

Le nouveau service Compétences validées, mis en place par Pôle emploi, propose aux demandeurs d'emploi de faire valider, auprès de leurs anciens employeurs, les compétences qu'ils possèdent. La mise en visibilité de ces compétences validées permet d'assurer la confiance de futurs recruteurs.

AVEZ-VOUS VU CETTE INFO ?

Taxe d'apprentissage : saviez-vous qu'il était possible de répartir votre solde auprès de plus de 11 000 établissements ? La [plateforme nationale SOLTÉA](#) permet en effet de :

- Consulter le catalogue des établissements habilités à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage
- Identifier et sélectionner les établissements que vous souhaitez soutenir
- Déterminer la part du solde que vous souhaitez attribuer à chacun de vos choix
- Consulter et télécharger l'historique des versements.

Inscrivez-vous dès maintenant à la déclaration « SOLTÉA – Employeur » sur net-entreprises.fr.

Attention, vous avez jusqu'au 9 novembre 2023 inclus pour exprimer vos vœux de répartition. À défaut d'intervention, vos crédits feront l'objet d'une répartition par voie réglementaire.

